

**COMPTE RENDU
ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2016**

L'an deux mil seize, le 17 juin à 9h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Etaient présents : 43

Artenay : M. GUDIN Pascal M. VAURY François	Courbehaye : Mme MEYER Patricia Mme DAUVERGNE Angeline	Saint Lyé la Forêt : Mme BEAUD'HUY Nicole Mme LAUNAY Monique
Baigneaux : Mme PEILLON Chantal	Fontenay sur Conie : M. DAUBIN Gérard	Santilly : M. LACHAUME Jean-Paul M. MOREAU Richard
Bazoches les Hautes : M. PEIGNE Marcel M. JOHIER René	Gidy : Mme BUISSON Annick	Sougy : M. SEVIN Christophe M. POURADIER Serge
Bougy lez Neuville : Mme MAROIS Isabelle	Guillonville : M. MOREAU Martial M. HARDY Romain	Terminiers : M. PERDEREAU Denis
Boulay les Barres : Mme LAMY Brigitte	Huître : M. PERDEREAU Pascal M. CHARPENTIER Daniel	Tournois : M. LOUIS Thierry
Bricy : M. AUBERT Dominique M. PICAULT Frédéric	La Chapelle Onzerain : Mme LE GALL Fabienne	Trinay : Mme PECHEUX Karen
Bucy le Roi : M. NODIMAR Didier	Loigny la Bataille : M. ROGER Pascal	Villamblain : M. RUYFFELAERE David M. CLAVEAU Dominique
Chevilly : M. TEXIER Bernard M. JOLLIET Hubert	Orgères en Beauce : M. HUDEBINE Roger M. LEGOURG Frédéric	Villeneuve sur Conie : M. DUFOUR Alain
Coinces : M. DELLA Monica M. HURAUULT Jean-Claude	Patay : Mme ROZIER Isabelle Mme SEVESTRE Michelle	Villereau : M. RICHARD Jean-Louis
Cormainville : M. SICOT Laurent	Saint-Pérvy la Colombe : M. PELE Denis	

Absents excusés : Neuville aux Bois : M. MACE ; Boulay les Barres : M. PIEDALLU ; Dambron : Mme. DENIZET

Votants : 43 voix

Le quorum étant réuni, le président ouvre la séance à 9h 39.

1. COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte-rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 SIRTOMRA

Le président du syndicat compétant doit présenter chaque année un rapport sur la qualité et le prix du service dans les six mois à compter de la date de l'adoption du compte administratif 2015. Ce rapport permet d'assurer une certaine transparence auprès des usagers du service, tel que le prévoit l'article L2224-5 du CGCT.

Une fois adopté, celui-ci devra être présenté par les délégués à leurs conseils municipaux respectifs.

Le président présente le rapport structuré comme les années précédentes : Présentation de l'établissement public, Organisation du service et tonnages, Coût du service, Mesures de prévention, Communication, Tableau de synthèse.

En 2015, une première benne pour le mobilier est installée dans la déchetterie de Neuville aux Bois.

Les tonnages d'ordures ménagères (195 kg/an/habitant) continuent de baisser et sont nettement inférieurs à la moyenne nationale (226kg/an/habitant). La collecte sélective a sensiblement augmenté avec 49 kg/habitant très proche de l'objectif fixé par Eco-Emballages qui est 50 kg/an/habitant.

Les tonnages du verre continuent de baisser (31.3 kg/an/habitant) et restent inférieurs à la moyenne nationale (38.2 kg/an/habitant) malgré les efforts de communication et de sensibilisation.

Les apports en déchetteries restent très élevés (365 kg/an/habitant) par rapport à la moyenne nationale (239kg/an/habitant).

En conclusion, les résultats restent satisfaisants pour la qualité de la collecte et du tri.

Les coûts sont maîtrisés et restent stables, ce qui permet de ne pas augmenter la TEOM depuis plusieurs années.

Le tableau de bord de synthèse présenté en page 15 permet aux délégués de résumer le rapport du SIRTOMRA à leurs conseils municipaux.

L'assemblée adopte à l'unanimité (43 voix) le rapport annuel 2015 du SIRTOMRA sur le coût et la qualité du service.

3. RAPPORT ANNUEL DE BGV

Le président présente à l'assemblée le rapport 2015 de Beauce Gâtinais Valorisation qui regroupe le SIRTOMRA, le SITOMAP, le SMETOM et a en charge le traitement de la collecte des trois syndicats.

Le centre de valorisation énergétique a fonctionné à 100% de sa capacité et produit 22 319MWH thermique à la malterie ainsi que 30 474 MWH Electrique sur le réseau EDF ; quantité supérieure à l'autorisation d'exploiter. Le centre de valorisation matière a trié 8 747 tonnes quantité identique à l'année précédente.

Le président évoque aussi la création d'une commission de prévention de la production de déchets liée au Programme Locale de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

4. APPROBATION DU DCE POUR LE MARCHE D'EXPLOITATION DES DECHETTERIES

Le président rappelle que le marché d'exploitation des déchetteries prend fin le 28 février 2017 et que le cabinet OPTAE a été choisi comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour mener les démarches de l'appel d'offres.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 juin 2016 a émis un avis favorable au Dossier de Consultation des Entreprises et il appartient à l'assemblée de l'approuver et d'autoriser le président à lancer la consultation.

L'assemblée, après débat et à l'unanimité (43 voix) décide,

- d'approuver la rédaction du DCE susmentionné
- d'autoriser le président à lancer la procédure d'appel d'offres

5. POINT SUR LA COMMUNICATION

Journal du syndicat

Le président informe l'assemblée de la sortie du journal du syndicat « N'en jetez Plus ! Printemps 2016 ». La distribution a pris un peu de retard du fait des intempéries qui interdisait l'accès de certaines rues.

6. POINT SUR LES TRAVAUX EN DECHETTERIES

Il avait été évoqué un marquage au sol dans les déchetteries pour inciter chacun des usagers à mieux stationner leur véhicule. Les travaux sont terminés et une meilleure fluidité est déjà ressentie.

Les bacs de rétention des huiles présentant régulièrement des débordements ceux-ci seront supprimés et remplacés par un système « Egout'Huile » plus efficace.

7. PROJET DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE TERRAIN DE L'ANCIEN CENTRE D'ENFOUISSEMENT DE SOUGY, APPARTENANT AU SYNDICAT

Monsieur LEMASSON, représentant la société QUADRAN a rencontré le Maire de la commune de Sougy afin de lui demander une petite modification au PLU existant. L'ajout d'un indice sur la partie du terrain classé en « N » est nécessaire pour la réalisation du projet.

La société QUADRAN s'engage à prendre en charge les éventuels frais liés à la modification du PLU.

QUADRAN a sollicité le bureau d'études Envol pour établir un diagnostic de la faune et flore sur le site impacté par le projet.

8. REGLEMENT DECHETTERIES

Au vu du renouvellement du marché d'exploitation des déchetteries, le SIRTOMRA, décide d'actualiser le règlement des déchetteries.

Il convient de modifier l'article 3 : Nature des apports autorisés par :

- ✓ L'ajout de certains flux acceptés : le mobilier, les boîtes à aiguilles,
- ✓ L'ajout de certains flux interdits : les déchets d'activité de soins (pansements, ...etc) ; les radios médicales ; les extincteurs, les bouteilles de gaz, les emballages recyclables

Après délibération, l'assemblée à l'unanimité (43 voix),

APPROUVE ET ADOPTE le règlement de fonctionnement des déchetteries modifié.

9. INONDATIONS

Le président du SIRTORMA signale que suite aux intempéries, certaines communes du territoire du SIRTOMRA ont été victimes d'inondations et que les mairies se sont tournées vers le syndicat pour la mise à disposition de bennes à déchets encombrants.

Malgré le fait que le SIRTOMRA n'a pas la compétence de la collecte des encombrants, l'assemblée a décidé que par solidarité, le syndicat participera aux frais de mise à disposition des bennes.

Considérant que les tonnages collectés auraient pu être pris en compte en déchetterie, l'assemblée décide la répartition des frais, à savoir :

- ❖ A la charge des communes :
 - La mise à disposition et le transport (125,83€ HT par benne)
- ❖ A la charge du syndicat :
 - Le traitement des déchets (443,13€ HT par benne)

D'autre part l'assemblée précise que ce service se limite au déblaiement des maisons sinistrées - hors appareils électroménagers et déchets dangereux qui sont à apporter en déchetterie pour suivre une filière de recyclage ou d'élimination - et qu'en aucun cas les bennes ne pourront servir à collecter des gravats ou matériaux de démolition.

L'assemblée après débat adopte à l'unanimité (43 voix) ce principe de fonctionnement et cette répartition des charges

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 12h21.